

Gérer des statuettes en ivoire

Par clall, le 22/07/2018 à 10:37

Bonjour,

je ne suis pas sûr d'être dans la bonne rubrique pour présenter mon problème. Veuillez m'en excuser.

Il y a des informations qui circulent sur le marché de l'ivoire. Je me sens concerné car je possède des statuettes chinoises en ivoire polychromes que j'ai hérité de mon père qui lui même les avait eu de son père. Il n'y a pas de certificat, mais mon père m'a souvent précisé que ces pièces sont anciennes.

Est-il possible de les considérer comme objets de collection ?

Que me conseillez vous de faire ?

les mettre en salle de vente ? peut-être prendre des précautions préalables (exemple déclaration auprès du service de douanes..)

Merci par avance

cordialement